

**Formation des cadres  
du mouvement sportif**

**E 10**

**Objectif**

Le CONSEIL GENERAL contribue à la formation d'actuels ou futurs cadres du mouvement sportif domiciliés dans l'Indre :

- B.E.E.S. 1er degré (uniquement partie spécifique) toutes disciplines.
- B.E.E.S. 2ème et 3ème degré : tronc commun + spécifique.
- Monitorat fédéral pour disciplines non encore dotées de B.E.E.S.
- Eventuellement autres diplômes à finalité professionnelle marquée vers l'enseignement (ex : diplôme de professeur de danse).

Le règlement retrace les modalités d'attribution des aides.

**Bénéficiaires**

Particuliers en cours de formation et dont la candidature est si possible appuyée par un club ou un comité, à l'exception de ceux déjà financés à quelque titre que ce soit (aide de l'Etat, associative), à hauteur de 70% au plus.

**Contact**

Dossier à retirer auprès Maison Départementale des Sports du Conseil Général, comprenant :

- une lettre de candidature expliquant le projet professionnel inhérent à la formation accompagné d'un relevé d'identité bancaire,
- l'attestation d'inscription à la formation avec le détail du programme et les coûts relatifs à chaque module,
- les justificatifs liés aux frais de déplacement,
- un budget détaillé relatif aux frais d'hébergement - restauration, pédagogiques et de transport,
- une photocopie d'une pièce d'identité et de la licence sportive,
- une attestation de domiciliation, une photocopie de la carte grise du véhicule personnel,
- un relevé d'identité postale ou bancaire,
- les photocopies des factures de restauration et de billets de train,
- toute pièce complémentaire nécessaire à la bonne instruction du dossier.

à adresser de février à novembre au :

*Président du Conseil Général  
Maison Départementale des Sports  
Service de la Jeunesse et des Sports du Conseil Général  
89 allée des Platanes  
36 000 CHATEAUROUX*

***Pour tout renseignement s'adresser ☎ 02 54 35 55 55***